

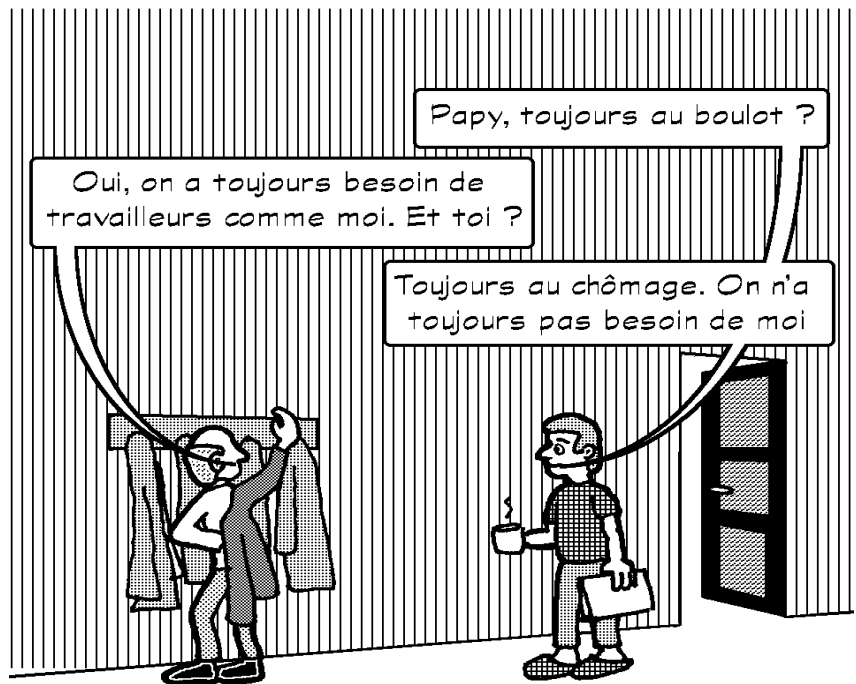
NAIRU - Le débat parlementaire: un dialogue de sourds!

Question orale de Pierre Gaillard, Sénateur (PS) à Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, concernant l'utilisation du concept de NAIRU utilisé par le Bureau fédéral du Plan (26 avril 2007).

Dans son rapport datant de Mai 2006 et intitulé « Perspectives économiques 2006-2011 », le Bureau fédéral du Plan (BFP) aborde la question du marché du travail. Dans la section « Réserve de main-d'œuvre et chômage », le BFP présente notamment les résultats du calcul du « NAIRU » pour la Belgique. Ce terme plutôt obscur signifie « le taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation ». Autrement dit, il désigne le taux de chômage nécessaire pour éviter des tensions sur le marché du travail qui entraîneraient une montée des salaires et, en dernier ressort, de l'inflation. Le BFP évalue le NAIRU pour notre pays à un peu plus de 13% pour la période allant de 2006 à 2011. Doit-on en cela comprendre que, selon le BFP, toute baisse du chômage allant en deçà de 13% serait nuisible pour la compétitivité de notre pays dans la mesure où elle risquerait d'entraîner une hausse des salaires? D'autres éléments semblent en tout cas confirmer cette interprétation. En effet, dans ce même rapport, l'organisme d'intérêt public souligne sa crainte de voir apparaître des tensions salariales dès 2011, « moment où la croissance de la population active commence à décliner rapidement ».

Se référant explicitement à l'analyse du BFP, le Conseil Central de l'Économie en conclut dès lors qu'il convient d'encourager « la participation [au marché du travail] des

Le pacte des générations: on parle de tout sauf du chômage des jeunes.



BR

groupes sociaux qui aujourd'hui connaissent un faible taux d'emploi, à savoir les jeunes, les travailleurs âgés, les travailleurs peu qualifiés, les femmes et les actifs d'origine étrangère ». Par « participation », le Conseil Central de l'Économie n'entend pas la réduction du chômage de ces groupes sociaux, mais bien leur mise à disposition sur le marché du travail. Ces deux organismes d'intérêt public semblent donc s'accorder sur la nécessité de maintenir un taux de chômage élevé en augmentant la concurrence entre les salariés.

Aussi, conformément aux « Lignes directrices pour l'emploi » adoptées par l'UE, le BFP et le Conseil Central de l'Économie ne fixent plus d'objectifs quantifiés en matière de réduction du chômage mais s'em-

ploient essentiellement à préconiser l'accroissement de l'offre de travail, condition de la modération salariale et de la stabilité des prix.

Que pensez-vous, M. le Ministre, de la référence au NAIRU dans le rapport d'un organisme d'intérêt public? Doit-on comprendre que le gouvernement ne souhaite pas qu'on descende en dessous du seuil de 13% de chômage pour éviter des tensions salariales? N'est-ce pas contradictoire par rapport à ses propres engagements en matière de réduction du chômage et de création d'emploi? De même, pensez-vous qu'augmenter l'offre de travail est une bonne mesure dans un contexte de chômage de masse?

Réponse du Ministre Marc Verwilghen à la question de Pierre Galand concernant le concept de NAIRU utilisé par le BfP :

Deux précisions méthodologiques d'abord. Primo, la méthodologie utilisée par le BfP est celle retenue par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation des programmes de stabilité et a été par conséquent entérinée par le Conseil européen. Secundo, la méthode est appliquée par le BfP sur un concept large du chômage basé sur une définition administrative comprenant les « chômeurs âgés ».

En ce qui concerne la méthode elle-même. Le concept du NAIRU indique simplement qu'en dessous de ce niveau, le chômage ne peut baisser durablement par l'unique fait d'une reprise conjoncturelle, il nécessite d'autres facteurs. En particulier, toutes les mesures visant à améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de travail sont susceptibles de faire baisser celui-ci. La réussite d'une telle politique doit donc rendre possible une baisse durable du chômage sans apparition de tensions inflationnistes. Ainsi les réformes déjà engagées dans le domaine du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les mesures visant à décourager les sorties anticipées du marché du travail devraient permettre un recul tangible du taux de chômage structurel. Cette hypothèse est d'ailleurs retenue dans les prochaines projections du BfP qui seront présentées le 11 mai prochain aux partenaires sociaux : le NAIRU baisserait ainsi de plus d'un point de pourcentage entre 2006 et 2012.

L'objectif des politiques visant à encourager « la participation au marché du travail des groupes sociaux connaissant aujourd'hui un taux d'emploi faible » n'est donc pas de maintenir un taux de chômage élevé mais au contraire de permettre une baisse durable du chômage en période de conjoncture économique favorable.

Commentaires de P. Galand par rapport à la réponse du Ministre M. Verwilghen

Première remarque :

• L'utilisation de concepts tels que le NAIRU démontre à quel point, aujourd'hui, nombre d'économistes se placent au dessus de toute morale et éthique sociale. C'est extrêmement préoccupant de voir que des économistes du Bureau Fédéral du Plan, un organisme d'intérêt public, se basent dans leurs analyses sur un modèle qui est pourtant contesté par des personnalités imminentes de la communauté scientifique. Permettez-moi à ce propos de citer le Professeur Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, que nous avons reçu dernièrement en Commission Mondialisation ici au Parlement. Il a en effet affirmé que l'indice « NAIRU » n'est pas pertinent pour déterminer le lien entre chômage et inflation, et que la foi en ce lien a pour effet d'empêcher les gouvernements de mettre en œuvre des politiques orientées vers l'emploi.

Deuxième remarque :

• Au-delà de la question de la pertinence théorique du NAIRU, l'utilisation d'un tel modèle par le Bureau fédéral du Plan est révélateur de la prédominance – dans ce type d'organismes publics – d'une vision de la politique d'emploi très contestable.

Comme je l'ai déjà souligné dans ma question, ces organismes publics adoptent la même approche que la stratégie européenne pour l'emploi : ils ne fixent plus d'objectifs quantifiés en matière de réduction du chômage. Autrement dit, ils n'ont plus pour objectif de long terme le plein emploi mais s'évertuent plutôt à promouvoir l'augmentation du « taux d'emploi ».

Or, « Taux d'emploi » et « plein emploi » sont des notions très différentes dont l'amalgame n'est pas sans conséquence sur la conduite des politiques publiques. De fait, le

taux d'emploi, tel qu'il est mesuré par les statistiques, peut s'accroître... grâce au développement du travail à temps partiel, des emplois précaires, des programmes d'activation, de l'intérim etc. Ces diverses formes de travail ont un effet positif sur le taux d'emploi, sans nécessairement contribuer à une baisse du chômage réel.

En outre, comme j'y ai fait allusion tantôt dans ma question orale : dans la volonté d'augmenter le taux d'emploi figure également l'objectif d'accroître l'offre de travail¹, et donc la concurrence entre les salariés.

• Conclusion :

Durant la prochaine législature, il faudra d'urgence engager un débat sur ces questions liées à la politique d'emploi. Notamment concernant l'abandon, ou la redéfinition de concepts tels que le NAIRU et le « taux d'emploi ». Un tel débat permettrait également de revoir les moyens à mettre en œuvre pour augmenter réellement l'emploi et non pas le nombre de « personnes recherchant activement un emploi ».

(1) Augmenter quantitativement l'offre de travail : c'est-à-dire augmenter le nombre des individus en concurrence par l'allongement des carrières et la « mobilisation » d'une offre de travail élargie